

partant, n'est pas visée par les règlements ouvriers fédéraux—c'est pourquoi le ministre a cru qu'il ne pouvait intervenir dans les discussions et comme selon toute apparence nous sommes en présence d'un monopole, le ministre peut-il nous dire si ses hauts fonctionnaires ont cherché à savoir si cette situation relève de la loi canadienne?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que notre loi actuelle sur les coalitions ne s'applique pas aux services. Le député appuiera peut-être en temps opportun une nouvelle mesure législative qui visera les services au Canada.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ALASKA PAR RAIL—L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT—LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la suite de sa participation au programme de télévision «Question Period». Le ministre ayant déclaré que le gouvernement canadien serait porté à refuser l'accès de la route de la vallée du Mackenzie si ce n'était le danger de déversements de pétrole sur la côte ouest, puis-je lui demander s'il étudie sérieusement la proposition du gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de transporter le pétrole en partie par chemin de fer, en partie par un oléoduc souterrain, de la baie Prudhoe aux États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence exprime certaines réserves sur la façon dont la question a été posée. Je permets au ministre de répondre, en faisant comme si la question a été posée directement au lieu d'être fondée sur une déclaration faite hors de la Chambre.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser que la remarque concernait un oléoduc et non un gazoduc, pour la raison précise qu'à l'heure actuelle, les réserves de pétrole n'ont pas encore été établies au même degré dans le delta du Mackenzie. Je puis confirmer au député que le ministère a l'intention de concert avec les autres ministères en cause, celui des Transports et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'étudier très sérieusement la proposition du premier ministre Barrett. Je pense que comme premier pas, un groupe prendra contact sous peu avec le gouvernement provincial, pour voir sur quelles études préparatoires en écologie, génie et économie, se fonde la proposition de M. Barrett.

M. Douglas: Étant donné que, d'après leur réponse à une question que je leur avais posée la semaine dernière, le ministre et le premier ministre semblent préférer que le pipe-line emprunte la vallée du Mackenzie, car ainsi il acheminerait le pétrole canadien de même que le pétrole américain, je voudrais demander au ministre s'il existe des réserves explorées dans la vallée du Mackenzie et s'il est exact, comme l'a affirmé le président de l'Office national de l'énergie, que le pipe-line en question servirait exclusivement au transport du pétrole américain, du moins pour un certain temps?

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): On a suggéré, monsieur l'Orateur, d'aménager le corridor du Mackenzie. Étant donné qu'il ne serait possible d'aménager qu'un seul corridor durant la présente décennie, ils nous a semblé plus logique d'en choisir un qui acheminerait les richesses canadiennes, dans ce cas-ci le gaz naturel, ainsi que le pétrole et le gaz américains, plutôt qu'un qui ne desservirait que les États-Unis.

M. Douglas: Étant donné que le gouvernement semble avoir arrêté son choix, sous réserve de l'assentiment des Américains, sur la réalisation du projet de la vallée du Mackenzie, je demande au ministre si le gouvernement a terminé ses études écologiques relatives à un tel pipe-line et si elles seront rendues publiques avant que l'Office national de l'énergie reçoive des demandes?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je dois faire une mise au point. A la télévision, j'ai dit que le gouvernement serait disposé à recevoir des demandes. Puisque le projet demeure sous la compétence de l'Office, c'est lui qui devra décider d'abord s'il y a lieu de recevoir des demandes. Un grand nombre d'études ont été terminées et publiées. Si je me souviens bien, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a fait établir une très longue liste des rapports déjà parus et une autre encore plus longue de ceux qui paraîtront, y compris la date de leur publication, le tout à l'intention du comité permanent devant lequel il comparait.

LE PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS DU TAPS— L'EXPOSÉ AUX É.-U. DES VUES DU CANADA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait uniquement à l'intérêt national des Canadiens. Étant donné que les Américains décideront au cours d'une réunion du Congrès si le pétrole brut sera acheminé de l'Alaska à la côte ouest des États-Unis, par les eaux internationales, au large du Canada, le gouvernement canadien a-t-il fait connaître fermement son attitude aux États-Unis pour qu'ils connaissent au moins notre position du point de vue écologique et économique avant de prendre une décision le mois prochain? J'ai posé cette question en pensant surtout à la déclaration que le ministre a faite hier au cours du programme «Question Period» au sujet du pipe-line du Mackenzie pour l'acheminement du pétrole ou du gaz naturel.

L'hon. Donald Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député, à propos de cette question supplémentaire, que la position a été énoncée dans des lettres échangées avec le secrétaire Morton, lettres qui ont été déposées sur le Bureau de la Chambre au cours de la dernière session. Par la voie diplomatique, nous avons continué de prendre nettement cette position. Le président Nixon a dit très clairement, pour reprendre ses paroles, que l'administration américaine actuelle n'est en aucune façon intéressée à l'itinéraire canadien. Tous les renseignements sur l'itinéraire canadien ont été donnés aux autorités américaines. L'administration américaine a manifestement fixé son propre choix.

• (1500)

M. Woolliams: Comme on le disait récemment dans un article du *Financial Post*, le leader libéral, M. Anderson, qui a adopté une attitude ferme, a déclaré que si la position canadienne au sujet de l'examen ou de l'acceptation